

Positions

À la veille de la session d'été 2022 des Chambres fédérales

21.067 (CN) Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts). Initiative populaire et contre-projet indirect (modification de la loi fédérale sur l'assurance maladie)

NON à l'initiative et au contre-projet indirect du Conseil fédéral. scienceindustries rejette l'initiative ainsi que le contre-projet indirect du Conseil fédéral. Le contre-projet de la majorité de la CSSS-N peut être soutenu, sous réserve de l'art. 32, al. 3 LAMal. scienceindustries rejette en effet clairement cette disposition et souhaite que l'art. 32, al. 3 LAMal soit supprimé.

21.063 (CN) Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes). Initiative populaire et contre-projet indirect.

NON à l'initiative. scienceindustries s'y oppose parce qu'elle diminue encore plus le sens de la responsabilité individuelle à l'égard de l'obtention de prestations, ce qui crée une incitation négative considérable. De plus, la question de savoir comment financer les coûts supplémentaires considérables admis par les auteurs de l'initiative reste sans réponse. Le contre-projet pourrait en revanche offrir une solution qui mérite d'être examinée.

20.3209 (CE) Mo. Mettre en place la prescription médicale électronique, pour le plus grand bénéfice des patients

OUI à cette motion. L'introduction d'une ordonnance électronique est un pas en avant important sur la voie de la numérisation du système de santé. Elle peut aussi contribuer de manière significative à la sécurité des patients en améliorant la lisibilité et en empêchant la falsification des ordonnances.

21.3978 (CN) Mo. Financement durable de projets de santé publique du Concept national maladies rares

OUI à cette motion. Un financement durable appuyant la stratégie nationale de réponse aux maladies rares, avec un registre suisse spécifique, renforce l'efficacité de la lutte contre ces maladies.

21.3124 (CE) Mo. À l'État de mettre en place une identification électronique fiable

OUI à cette motion. L'identification électronique constitue une base essentielle à la poursuite de la stratégie de numérisation. La motion, qui répond aux préoccupations exprimées lors de la votation populaire du 7 mars 2021, est dès lors soutenue par scienceindustries.

22.3375 (CN) Mo. Un programme suisse pour une recherche et une innovation d'excellence

OUI à cette motion. scienceindustries salue les mesures transitoires prises par le Conseil fédéral pour soutenir et continuer à encourager la science en Suisse. Il serait néanmoins préoccupant que notre pays puisse perdre sa position de leader dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Des mesures d'encouragement supplémentaires s'imposent donc

pour préserver l'excellence et l'attractivité de la Suisse à ces titres.

22.3012 (CN) Mo. Mesures urgentes en faveur du pôle suisse de recherche, de formation et d'innovation

NON à la motion. scienceindustries continue de militer pour un accès rapide à Horizon Europe et à d'autres programmes de recherche. Les mesures dans ce sens doivent toutefois être durables et globales, ce qui n'est pas le cas de la présente motion. La question de l'association aux programmes de l'UE doit être abordée au niveau ministériel dans le cadre du dialogue politique structuré que la Suisse et l'UE entendent établir. L'UE ne fera pas dépendre l'association de la Suisse à ses programmes du versement d'une nouvelle contribution de cohésion.

21.4184 (CN) Mo. Elaborer une stratégie durable pour les relations entre la Suisse et l'Union européenne

OUI à la motion. Jusqu'à nouvel ordre, la poursuite de la voie bilatérale est pour scienceindustries la meilleure option. Il s'agit maintenant de stabiliser cette voie, d'où le caractère judicieux d'une stratégie à moyen et long terme pour une collaboration durable avec l'UE. D'autres voies, telle qu'une initiative populaire visant à débloquer la politique européenne, ne mènent à rien.

22.009 (CN) Rapport de politique extérieure 2021

Prise de connaissance. scienceindustries soutient les efforts du Conseil fédéral visant à positionner la Suisse comme un partenaire fiable et engagé de l'UE et à poursuivre la voie bilatérale. C'est précisément en période de fortes tensions et de crises géopolitiques qu'il est essentiel de maintenir et de développer des relations bien ordonnées avec notre principal partenaire commercial.

20.327 (CN) Iv. ct. Pour un encadrement du prix des masques chirurgicaux et du gel hydroalcoolique en période de situation extraordinaire

NON à cette initiative cantonale. Les masques d'hygiène et les produits de base pour les désinfectants sont principalement fabriqués à l'étranger. Leur imposer un prix plafond aurait donc pour principale conséquence qu'ils ne seraient pas livrés en Suisse. En lien avec des augmentations de prix, la Surveillance des prix est intervenue et a transmis les cas de suspicion d'usure ou de fraude aux autorités pénales cantonales compétentes. En outre, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays et l'Office fédéral de la santé publique examinent les besoins d'approvisionnement ainsi que les solutions d'approvisionnement adéquates, telles les réserves obligatoires.

19.085 (CN) Loi sur les embargos. Modification

NON aux modifications proposées. scienceindustries n'est pas fondamentalement opposée à la possibilité de maintenir, dans certains cas particuliers, les mesures de contrainte en vigueur plus longtemps que le prévoit la réglementation actuelle. Elle ne voit cepen-

dant aucune raison d'élargir les compétences du Conseil fédéral. En outre, les milieux économiques jugent inappropriées des sanctions autonomes de la Suisse.

20.4579 (CE) Mo. Produits phytosanitaires toxiques pour les êtres humains, les insectes ou les organismes aquatiques. Ne plus les autoriser pour un usage non professionnel

NON à la motion. Les produits phytosanitaires qui ont des effets secondaires inacceptables sur l'être humain, l'animal et l'environnement ne sont pas autorisés en Suisse. Étant donné qu'une utilisation non professionnelle ne nécessite pas de formation spécialisée, l'éventail des produits phytosanitaires autorisés est déjà très limité dans notre pays. De plus, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires (Paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2022), de nouveaux critères ont été proposés pour l'autorisation des produits phytopharmaceutiques à usage non professionnel, qui s'ajouteront aux critères applicables aux produits à usage professionnel. Ceux-ci sont basés sur les propriétés des produits en matière de risques pour l'environnement et la santé et sont très larges.

20.4166 (CE) Po. Pesticides de synthèse. Tumeurs cérébrales et maladies respiratoires des enfants

NON à ce postulat. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) recommande à juste titre de le rejeter. Les risques des produits phytosanitaires pour l'homme sont aujourd'hui déjà attentivement examinés lors de leur autorisation. Il n'y a donc pas suffisamment de preuves scientifiques ni d'indicateurs fiables pour justifier des mesures spéciales. En outre, les prescriptions en matière d'autorisation ont été constamment renforcées ces dernières années et diverses mesures de réduction des risques ont été introduites.

21.501 (CN) Contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers. Zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050

OUI, en principe, au projet de la Commission de l'environnement du Conseil national, bien que certaines adaptations soient absolument nécessaires. Ainsi les émissions indirectes liées à la mise à disposition de l'énergie achetée ne devraient pas être prises en compte dans l'objectif « zéro net » des entreprises, car il est souvent difficile d'avoir de l'influence sur elles. C'est pourquoi nous soutenons la proposition de minorité correspondante de l'article 5, alinéa 1. Par ailleurs, l'expérience des organisations de mise en œuvre de l'économie (AEnEC et ACT) doit également être prise en considération pour l'élaboration des bases et des normes de l'article 5. Enfin, à l'article 6, toutes les entreprises doivent pouvoir profiter de la promotion de technologies et de processus innovants.

22.3357 (CE) Ip. Que faire pour éviter une pénurie d'électricité et de gaz? Que risquent les ménages et les entreprises si celle-ci survient malgré tout?

L'économie est déstabilisée par la menace de pénurie. economiesuisse, swissmem et scienceindustries proposent « cinq piliers » pour un approvisionnement sûr en électricité. Pour que l'approvisionnement électrique de la Suisse demeure garanti à l'avenir, le

monde politique doit penser l'avenir énergétique de manière plus globale et permettre un approvisionnement abordable et innovant, s'appuyant sur de larges bases technologiques. Le débat sur l'acte modificateur unique doit être rapidement mené.

22.3376 (CE) mo. Hydrogène. Stratégie pour la Suisse; 20.4406 (CE) Mo. Production d'hydrogène vert. Stratégie pour la Suisse

OUI à ces deux motions et à la mise sur pied d'une stratégie de l'hydrogène pour la Suisse. La motion 20.4406 doit être adoptée dans sa version modifiée: Il faut étendre la stratégie nationale à l'hydrogène issu d'une production neutre en CO₂. Pour réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre des processus industriels à haute température, nous avons besoin de substituts aux combustibles d'origine fossile.

22.006 (CN) Motions et postulats des conseils législatifs 2021. Rapport

CLASSER la Mo. 17.3860 Allocations familiales. Pour une répartition des charges équitable. scienceindustries recommande de suivre la minorité de la CSSS-N et de classer la motion. Cette motion exige que les cantons introduisent impérativement une compensation intégrale des charges pour le financement des allocations familiales. Elle supprime la possibilité pour les cantons de trouver des solutions fédéralistes sur mesure, possibilité largement mise à profit jusqu'à présent. La compensation intégrale des charges remettrait en question le système actuel des caisses d'allocations familiales privées et cantonales, qui a fait ses preuves, et supprimerait toute incitation à l'efficacité pour les frais administratifs comme dans la diligence requise pour l'examen des demandes. Le Conseil fédéral recommande lui aussi de classer la motion, car elle a pour effet d'accroître les coûts et est contraire aux principes du fédéralisme, profondément ancrés dans la politique familiale.

scienceindustries est l'association économique faitière suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Ses quelque 250 entreprises membres réalisent plus de 98% de leurs chiffres d'affaires à l'étranger et constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec environ 50% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Vos contacts à scienceindustries:

Stephan Mumenthaler, directeur
Tél. 044 368 17 20
stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Pia Guggenbühl, responsable Public Affairs et Communication
Tél. 044 368 17 44
pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch